

Québec, le 29 mai 2015

Monsieur Étienne Drouin
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e avenue Ouest, bureau A-413
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet de Parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 19, 20 et 21 mai derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante dont la réponse est requise pour le 2 juin 2015, au plus tard :

Question 1

Le promoteur souligne que des mesures seraient définies en collaboration avec le MDDELCC, advenant qu'un taux de mortalité problématique des oiseaux et des chiroptères soit observé (PR3.1, p. 142). De l'avis de votre ministère, quelles pourraient être les mesures mises en place ? L'arrêt des éoliennes durant une certaine période et le changement de la vitesse de vent pour le démarrage pourraient-elles être des mesures envisageables ? En existe-t-il d'autres ?

Question 2

Le ministère soulignait dans son 3^e avis de recevabilité que « l'effet cumulatif de la création de plusieurs parcs éoliens peut entraîner un impact majeur sur les populations de chiroptères dont plusieurs espèces sont présentement en situation précaire ». Comment le ministère gère-t-il cette problématique et comment applique-t-il le principe de respect de la capacité de support des écosystèmes ?

Question 3

Est-ce que les *Lignes directrices pour la protection des chauves-souris dans le cadre de projets éoliens en zone agricole au Québec* déposée lors du questionnement sur la recevabilité (PR6) ont été appliquées par le ministère officiellement ? Préciser quelle est leur portée.

Question 4

Il y aurait depuis environ un an, un comité de rétablissement des chauves-souris mis en place par le ministère. Qui en est membre et quelles sont ses attributions ? Est-ce qu'il y a un lien avec le COSEPAC ? Comment sont gérées les différences de statut entre les gouvernements fédéral et québécois ?

Question 5

Veillez préciser si des sites d'hivernage sont utilisés par les chauves-souris à proximité du projet.

Question 6

Qu'est-ce qui permettrait d'expliquer la grande différence de densité des chiroptères sur le territoire du projet de parc éolien Saint-Cyprien et celui du parc éolien de Montérégie ? (réf. PR3.2, annexe G).

Question 7

Le promoteur prévoit mettre en place un programme de suivi de la faune avienne et des chiroptères permettant d'évaluer la mortalité d'une durée de 3 ans suivant la mise en service du projet (réf. PR3.1, p. 218). Est-ce suffisant ? Documenter la durée des programmes de suivi en place dans d'autres parcs éoliens au Québec.

Question 8

Le promoteur mentionne que le taux de mortalité du parc éolien Montérégie était estimé entre 0,024 et 0,301 oiseau/éolienne/période de suivi et à 1,558 chauve-souris/éolienne/période de suivi alors que les estimations du parc éolien de Wolfe Island en Ontario sont estimées à 6,3 et 3,51 pour les oiseaux et les chauves-souris respectivement (PR5.1, p. 38). Est-ce que la méthodologie de suivi utilisée en Ontario est comparable à celle utilisée au Québec ? Sinon, quelles sont les distinctions ?

Question 9

Le ministère mentionne qu'il y a une version 2013 du protocole de suivi de mortalité des oiseaux et des chiroptères. Veillez préciser si le promoteur devrait suivre ce protocole lors du suivi. Quelles sont les modifications par rapport à la version antérieure ? (PR5.1, p. 84).

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

KITA LEBIANC

Pour Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. André Auclair